



Cfdt:
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

La LETTRE de l'ÉPARGNE et de l'actionnariat salarié

VOIR LOIN
AGIR JUSTE

Semaine
de l'Épargne
Salariale

Mars 2023
N°27

*Gestion de votre épargne salariale :
C'est le moment de vous en préoccuper*



Nadia ZAK-CALVET

DSC Adjointe UES Orange
En charge de l'Épargne Salariale,
Membre élue du CS du FCPE OA
Présidente du Conseil de
Surveillance du Fonds Orange
Actions

ÉDITO

**Semaine de l'épargne
salariale du 27 au 31
mars**

L'épargne salariale consiste en un ensemble de dispositifs (la participation, l'intéressement, les plans d'épargne salariale et les abondements) dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats et aux performances de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective. Distincte du salaire, auquel elle ne peut se substituer, l'épargne salariale, fait le plus souvent partie de la politique de rétribution globale de l'entreprise. Afin d'en favoriser le développement, un traitement social et fiscal avantageux est prévu, dès lors que certaines conditions sont réunies.

AMF organise une semaine de communication à cet effet à laquelle participent les sociétés de gestion.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site dédié à l'évènement :
www.epargnesalariale-france.fr



Nadia Zak-Calvet
#AgirAvecNousCcapital !

Dilemme printanier : le placement de vos primes d'intéressement et de participation

Grâce à la signature CFDT des accords d'intéressement, de participation et de l'épargne salariale, vous avez la possibilité d'utiliser les dispositifs du PEG et du PERCOL pour épargner tout ou partie de vos primes. Vous bénéficierez notamment des abondements et des dispositifs fiscaux associés*.

Seront versés en 2023, au titre des résultats 2022 :				
Salaires Bruts annuels*	Intéressement	Participation	Total	Rappel an passé
20 000	2100	1000	3100	3038
30 000	2240	1030	3270	3198
40 000	2380	1270	3650	3558
50 000	2510	1510	4020	3918
60 000	2650	1750	4400	4268
70 000	2790	1980	4770	4628
80 000	2920	2220	5140	4978

*conférence - débat le 13 avril sur l'épargne salariale voir plus loin

Montants individuels connus le 7 mars pour la Participation (versée le 20 avril) et le 5 avril pour l'Intéressement (versé le 22 mai).

... et les abondements ?

Vous pouvez placer ces primes d'intéressement et de participation sur votre épargne salariale.

Là encore, des accords ont permis d'améliorer les dispositifs existants :

Revalorisation de 80% du socle d'abondement du PER COL à compter de 2023

Modalités d'abondement brut beaucoup plus avantageuses grâce à un barème plus social !

- Cfdt:** Abondement de 300% des 150 premiers euros versés par le salarié, soit de 0 à 450 euros d'abondement annuel.
- Cfdt:** Abondement de 100% des 151 aux 250 euros suivants, soit de 0 à 100 euros d'abondement annuel supplémentaire.
- Cfdt:** Abondement de 50% des 251 aux 450 euros suivants, soit de 0 à 100 euros d'abondement annuel supplémentaire.

Soit 650 € d'abondement pour un versement par le salarié de 450 € !

Pour l'abondement du PEG, Orange maintient un abondement de 600€ pour 450€ investis !

- Cfdt:** Abondement de 300% des 100 premiers euros versés par le salarié, soit de 0 à 300 euros d'abondement annuel.
- Cfdt:** Abondement de 100% des 101 aux 250 euros suivants, soit de 0 à 150 euros d'abondement annuel supplémentaire.
- Cfdt:**

2022 annus horribilis sur les marchés financiers

Dans un contexte d'inflation généralisée, de crise énergétique et de guerre en Ukraine, les marchés obligataires, actions et monétaires ont soufferts.

L'accélération généralisée de la hausse des prix a conduit les Banques Centrales, entre autres la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Réserve Fédérale aux États-Unis (FED), à entamer un cycle de hausse des taux directeurs sans précédent par son ampleur et sa rapidité (+2,50% pour la BCE, +4,25% pour la FED) afin de freiner l'activité et par conséquent l'accélération de l'inflation. Ceci a conduit à un effondrement historique de la valorisation des obligations et également à la baisse des marchés d'actions, pénalisées par un environnement incertain. Cette baisse conjointe durant l'année 2022 des actions et des obligations, dans ces proportions, constitue une configuration inédite depuis près de 40 ans.

2023 des raisons d'espérer selon les différentes sociétés de gestion des fonds

Paradoxalement, ces relèvements des taux directeurs des banques centrales permettent enfin de revenir sur des territoires de performances positives. Ainsi depuis le T4 2022, le marché monétaire redevient performant grâce au relèvement progressif des taux de directeur de la BCE notamment (3,5% mars 2023).

Après la chute des marchés en 2022, le niveau actuel des valorisations, et la perspective de la fin du cycle de la hausse des taux devraient redonner davantage d'attrait aux obligations en 2023. L'essentiel de la hausse des taux d'intérêt ayant déjà été actée, les perspectives pour 2023 devraient être plus favorables : la hausse des rendements offre ainsi pour nos gérants de fonds des points d'entrée intéressants, et les obligations pourront à nouveau être considérées comme une source de diversification.

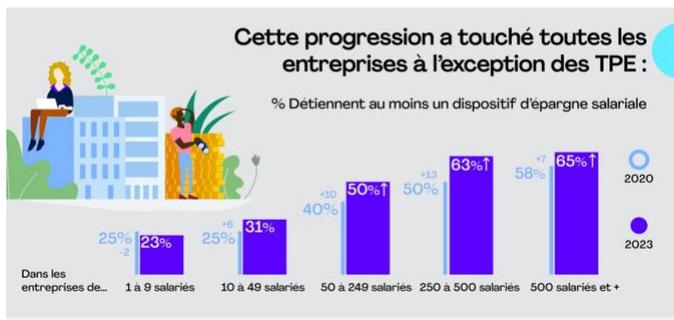
Sur le marché des actions, plusieurs éléments factuels tels que le ralentissement de l'inflation, l'atténuation de la crise énergétique conjuguée à un hiver clément et des stratégies de sobriété mise en œuvre, la réouverture de l'économie chinoise et une stabilisation de la situation en Ukraine permettent d'envisager un retour à une attractivité pour les investissements.

Semaine de l'Épargne Salariale

“opinionway”



La détention d'épargne salariale a progressé au cours des 3 dernières années :



A l'usage, les dispositifs d'épargne salariale sont jugés satisfaisants...

78% des détenteurs sont satisfaits de leur dispositif d'épargne (= 2020)

...notamment parce qu'ils permettent de se constituer une réserve d'argent de manière indolore pour 90% d'entre eux

... mais nécessitent davantage d'informations et d'accompagnement

40% des détenteurs ne savent pas précisément ce qu'est le plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (PER collectif, PERCO)

39% des détenteurs ne savent pas précisément ce qu'est le plan d'épargne entreprise (PEE, PEI, PEG)

63% d'entre eux expriment un besoin d'accompagnement pour les aider à gérer leur épargne salariale

Performance des Fonds du PEG et du PERCOL :

En 2022, la baisse significative des performances sur l'ensemble des fonds du PEG et du PERCOL a reflété des conditions de marché très particulières avec non seulement des relèvements de taux directeurs des banques centrales jamais vus (hausse de taux rapides et fortes afin de lutter contre l'inflation), mais aussi des écarts de primes de risque importants (liés aux anticipations de ralentissement économique).

De ce fait, les valorisations des titres se sont tendues au cours des derniers mois, mais l'ensemble de ceux-ci génèrent maintenant des rendements courants positifs qui devraient se matérialiser dans les performances du fonds dans les mois à venir.

En 2023, continuité de ligne conductrice pour les membres CFDT au sein des conseils de surveillance :

- ✚ Préserver ces fonds diversifiés du PEG et du PERCOL avec un juste retour du capital investi vers les salariés de façon responsable en veillant d'une part à amortir les perturbations inflationnistes tout particulièrement sur les fonds obligataires et d'autre part à obtenir des performances acceptables au regard des indices de références* pour chaque fonds diversifié.

**indice de référence : indice boursier composé de titres significatifs d'un segment de placement donné, permettant d'évaluer la qualité de la gestion d'un fonds. L'objectif du gestionnaire du fonds est typiquement d'atteindre voir de "surperformer" son indice de référence.*

- ✚ S'assurer d'une politique d'abondement plus attractive amortissant le risque de moins-values potentielles : **abondement de 1250€ pour 900€ investis par le salarié sur le PEG et le PERCOL.**



- ✚ Contribuer à la dynamique d'une épargne salariale durable en labellisant ISR « Investissements Socialement Responsables » nos fonds diversifiés du PEG pour prendre en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pour sélectionner les opportunités de placement.

AGENDA ORANGE

20 avril : investissement de votre participation dans les dispositifs PEG et/ou PER COL
5 au 23 avril : choix d'affectation de votre intéressement Orange SA
22 mai : investissement de votre intéressement Orange SA dans les dispositifs PEG et/ou PER COL
23 mai : assemblée générale des actionnaires (Paris)
7 juin : paiement du solde du dividende de l'exercice 2022 soit 0,40 euro par action (sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires).

BIENTÔT CHEZ VOUS

JEUDI 13 avril Conférence-Débats

Votre épargne salariale : c'est le moment de placer vos primes d'intéressement et de participation...

Animée par Nadia Zak Calvet, présidente du conseil de surveillance du Fonds Equilibris et du FCPE orange Action,
Patrick Beck, président du conseil de surveillance du PERCOL

Session : 13 avril à 13h30

La **CFDT** Orange continue à communiquer via l'application mobile, [notre site](#), les réseaux sociaux et nos Newsletters.



Pour aller plus loin, discuter, poser une question, recevoir les tracts sous forme électronique, vos contacts **CFDT** Orange sont :

nadia.zakcalvet@orange.com, eric.rappe@orange.com

Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné à notre Newsletter **CFDT**

Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [se désabonner](#)

ADHÉREZ À LA CFDT !

